



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

N° B17_09_2026_04 - Attribution d'une subvention à l'association Coopération Culturelle en Mellois - Spectacle Climax (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention d'attribution de subvention*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	23	3	26	4

Pour : 26	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, Salle de La Béronne à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BERNARD Eric, BOUYER Nadia, BRENET François, CHARPENTIER Patrick, ÉMERIT Christian, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, GAYET Olivier, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LARGEAU Vanessa, LEQUIEN Ryan, MANN Grégory, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, PAGENEAU Liliane, PELTIER Jérôme, PICHON Gilles, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à FOUCHÉ Patrice), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), SPATICO Marlène (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, COUSIN Sylvie

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Vanessa LARGEAU

Attribution d'une subvention à l'association Coopération Culturelle en Mellois - Spectacle Climax (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention d'attribution de subvention*

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C07_05_2026_03 du conseil communautaire du 7 mai 2026 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 9. La décision sur l'attribution de subventions aux associations, dans la limite de 23 000 € par association et par an, hors application du fonds Mellois en Poitou 2030, sous réserve que les crédits soient inscrits au budget » ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n° 188,

Vu la délibération n°C19_06_2025_01 du conseil communautaire de la communauté de communes de Mellois en Poitou du 19 juin 2025, approuvant le Plan Climat Air Energie Territoria (PCAET),

Vu le règlement cadre pour l'attribution des subventions aux associations non conventionnées,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République,

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

L'association Coopération Culturelle en Mellois a contractualisé avec la compagnie Zygomatic pour une représentation du spectacle Climax au Metullum à Melle le 23 octobre 2026.

Ce spectacle burlesque musical aborde les enjeux du dérèglement climatique avec humour, à travers les arts du cirque, du théâtre, de la danse et de la chanson.

La communauté de communes Mellois en Poitou souhaite s'associer à l'association afin de :

- soutenir cette initiative de sensibilisation au dérèglement climatique dans le cadre de son PCAET (plan climat air énergie territorial)
- faciliter l'accès des familles à ce spectacle avec un tarif des billets réduit dans le cadre de la semaine en famille 2026.

Cette représentation est aussi l'occasion pour l'intercommunalité de présenter le plan climat aux habitants et de valoriser les actions de la communauté de communes dans ce domaine. Une animation sera proposée par la communauté de communes pour introduire le spectacle, qui aborde les enjeux globaux du changement climatique, sous un prisme plus local.

L'événement se déroulera de la façon suivante :

- Une animation familiale sur le PCAET à partir de 20h, assurée par la communauté de communes Mellois en Poitou sur le site du spectacle
- La représentation du spectacle Climax par la compagnie Zygomatic à partir de 20h30 au Metullum à Melle
- Un échange avec les artistes sur le spectacle à la fin de la représentation

Sans aide spécifique de la communauté de communes pour ce spectacle, les billets devraient être vendus entre 13,20€ et 16,50€ l'unité. Afin de soutenir cette action et de favoriser son accessibilité au public, il est proposé d'attribuer à l'association Coopération Culturelle en Mellois une subvention de 1 400 € permettant notamment de proposer des tarifs abordables.

Dans le cadre de l'événement, l'association mettra par ailleurs à disposition de la communauté de communes Mellois en Poitou le hall du Metullum, ainsi que des tables et des chaises, pour permettre la réalisation de l'animation consacrée au PCAET.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention de 1 400 € à l'association Coopération Culturelle en Mellois pour soutenir l'organisation du spectacle Climax, dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de la Semaine en famille 2026 ;
- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer la convention d'attribution de la subvention jointe à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance



Vanessa LARGEAU
8e VP en charge de la
mutualisation, du numérique et
de la transformation de
l'administration
24 sept. 2026

Le Président



Fabrice MICHELET
Président
22 sept. 2026